



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 37

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du 28 juin 2023

OBJET :

DE-23-06-1-34) CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LES VILLES DE VINCENNES ET DE SAINT MANDE POUR L'ATTRIBUTION D'UN ACCORD CADRE DE FOURNITURE DE VEGETAUX

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi vingt-huit juin à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 15 juin 2023 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M. PITAVY, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN.

Absents excusés : Mme SÉGURET (pouvoir à Mme LIBERT-ALBANEL), Mme POLLARD (pouvoir à Mme RANIERI), M. LAFON (pouvoir à Mme VOISIN), Mme BOILOT (pouvoir à M. BEAUFRÈRE-GOURDY), M. MICHON (pouvoir à M. GIRARD), Mme ODDON (pouvoir à M. TOURNE).

Absents : .
Secrétaire de séance : M. LEROY

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique et notamment l'article L.2113-6 ;

Considérant que l'accord-cadre pour la fourniture de végétaux des villes de Vincennes et de Saint-Mandé arrive à expiration le 31 décembre 2023 ;

Considérant la nécessité de passer un nouvel accord-cadre pour ces fournitures pour les deux communes et l'intérêt pour les deux collectivités de mutualiser les marchés publics en constituant un groupement de commandes afin d'optimiser les dépenses publiques ;

Considérant le projet de convention constitutive d'un groupement de commandes avec la ville de Saint-Mandé pour l'attribution de l'accord-cadre pour la fourniture de végétaux ;

Après avis de la commission Travaux, Cadre de Vie, Grands projets, Développement durable, Inclusion du 22 juin 2023,

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Approuve la constitution d'un groupement de commandes avec la Ville de Saint-Mandé pour l'attribution de l'accord-cadre pour la fourniture de végétaux.

ARTICLE II : Autorise Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les actes et documents en résultant.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Signé

Le Maire

Signé